

Communiqué de presse

Date :
16 décembre 2022

Embargo :

Contact :
Tobias Lux, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch

Renouvellement du mandat du vice-président de la FINMA

Le Conseil fédéral renouvelle le mandat de Martin Suter à la vice-présidence de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Lors de sa séance du 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a renouvelé le mandat de Martin Suter à la vice-présidence du conseil d'administration de la FINMA pour une période de deux ans. Martin Suter avait été nommé au conseil d'administration de la FINMA au 1^{er} janvier 2018 et désigné vice-président au 1^{er} janvier 2021.

Martin Suter est mathématicien diplômé de l'EPF Zurich. Au début de sa carrière professionnelle, il a notamment travaillé chez UBS et CS. Entre 1999 et 2016, il a occupé différentes fonctions chez Swiss Life, en dernier lieu celle de CFO Suisse et de membre de la direction suisse.

Le nouveau mandat de vice-président commencera le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2024, pour autant que la nomination de Martin Suter soit confirmée lors du renouvellement complet du conseil d'administration de la FINMA fin 2023.

Le [conseil d'administration de la FINMA](#) se composera donc, au 1^{er} janvier 2023, des membres suivants :

- Marlene Amstad (présidente)
- Martin Suter (vice-président)
- Ursula Cassani Bossy
- Susan Emmenegger
- Alberto Franceschetti
- Benjamin Gentsch
- Marzio Hug
- Andreas Schlatter

Le conseil d'administration est l'organe stratégique de la FINMA. Selon la loi sur la surveillance des marchés financiers, il fixe entre autres les objectifs stratégiques, statue sur les affaires de grande portée et édicte les circulaires et les ordonnances relevant de la compétence de la FINMA. Il élit et supervise la direction.